



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

18 janvier 2019

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 19 puis 20 (à compter de la délibération n° 2019-03)

Votes : 27 puis 28 (à compter de la délibération n° 2019-03)

L'an deux mil dix-neuf et le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Béatrice ALIPHAT, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du onze janvier deux mil dix-neuf.

Présents : Mesdames Messieurs Béatrice ALIPHAT, Rose-Marie QUAGLIATA, Claudine DE RIVAS, Jean-Pierre MUTERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Jean-Jacques SPIGEL, Ghislaine LIBES, Michelle DELAUZUN, Christiane STECKMANN, Pascale GEULIN, Cédric LEBOCQ, Franck ZARBO, Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Marc GARCIA, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL.

Excusés : Madame Christiane DE FIGUEIREDO, Monsieur Denis BARROERO

Pouvoirs :

Monsieur Gérard BRUN à Madame Claudine DE RIVAS

Monsieur Christophe LE BAUT à Madame Bernadette BONZOM

Monsieur Stéphane DESPAQUIS à Monsieur Jean-Claude METHEL

Monsieur André MORERA à Monsieur Jean-Pierre MUTERO

Madame Michèle PRZYBYLSKI à Madame Pascale GEULIN

Monsieur Pierre-Louis NEGREL à Madame Catherine STEKELOROM

Monsieur Vincent de Paul KINDA à Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI

Madame Edwige CURNAC à Madame Annie CUENCA

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie QUAGLIATA

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Madame Rose-Marie QUAGLIATA a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018 est approuvé à l'**unanimité**.

Délibération n° 2019/01 - Décision modificative n° 2 – Exercice 2018

Le Conseil Municipal, à la **majorité avec 18 voix POUR, 4 voix CONTRE** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL) et **5 ABSTENTIONS** (Vincent de Paul KINDA Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige COURNAC, Marc GARCIA)

ADOPTE la décision modificative n° 2018-2 relative à l'exercice comptable 2018 du budget communal, comme suit :

FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Compte | Nature | Dépenses | Recettes |
|----------|--------|-----------------------------------|------------|------------|
| | | Ecritures réelles | | |
| 011 | 6041 | Achats d'études | -9 000,00 | |
| 011 | 6042 | Achats de prestations de services | -23 838,00 | |
| 73 | 73111 | Taxes foncières et d'habitation | | 24 871,00 |
| 73 | 73211 | Attribution de compensation | | -57 709,00 |
| | TOTAL | | -32 838,00 | -32 838,00 |

Délibération n° 2019/02 - Adoption du principe d'autorisation d'inscription de biens de faible valeur en section d'investissement- Exercice 2019

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

VU l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'inscription du bien en section d'investissement permet de bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA,

DECIDE de renouveler au titre de l'exercice 2019 le principe de l'inscription en section d'investissement des dépenses mandatées ou engagées au-dessous du seuil de 500 €TTC à condition d'une part que celles-ci revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement dans les libellés des comptes de charge ou de stocks et que d'autre part, la liste détaillée des opérations effectuées dans le cadre soit soumise au Conseil Municipal de manière expresse.

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Délibération n° 2019/04 - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Exercice 2019

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2131-11 ;

DECIDE d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2019 au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 400 000 €;

PRECISE que cette subvention sera versée en plusieurs fois selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € dès notification d'attribution
- Le solde après le vote du budget primitif 2019 de la Commune

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2019 compte 657362.

Délibération n° 2019/05 - Attribution d'une subvention à l'Association Football Club de Saint Mitre les Remparts – Exercice 2019

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2131-11 ;

DECIDE d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2019 à l'Association Football Club de Saint Mitre les Remparts d'un montant de 22 500 € qui sera versée selon l'échéancier suivant :

- 10 000 € dès notification d'attribution
- Le solde après le vote du budget primitif 2019 de la Commune

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2019 compte 6574.

Délibération n° 2019/06 - Intercommunalité – Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune et la Métropole Aix-Marseille Provence pour les travaux de réfection de l'extension du parking de l'Europe

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

APPROUVE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage présentée en annexe par laquelle la Métropole confie à la Commune la mission de poursuivre, au nom et pour le compte de la Métropole, sous son contrôle et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par la Métropole, les travaux de réfection de l'extension du parking de l'Europe